

Luxembourg, le 16 décembre 2016

Communiqué de presse

## Interpellation : Eradiquer la pauvreté laborieuse (*working poor*)

Le STATEC a récemment conclu dans une étude (cahier économique n°122) qu'un homme seul nécessite **1923 EUR net** par mois pour vivre décemment au Luxembourg, alors que pour un couple avec deux enfants ce montant s'élève à 3935 EUR net par mois.

Sachant que le salaire social minimum (SSM) mensuel s'établit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à **1949 EUR brut** avec un montant net évidemment bien en-dessous, de nombreuses personnes et familles au Luxembourg se retrouvent dans une situation de pauvreté laborieuse (*working poor*), une situation que *déi Lénk* juge absolument intolérable.

La semaine dernière, lors de la séance publique du 7 décembre et avant la publication de ladite étude, *déi Lénk* avait déjà relevé cette problématique à la Chambre des Députés et avait déposé une motion à ce sujet (en annexe). Cette motion invitait le gouvernement à se conformer dans les meilleurs délais à la disposition 4-1 de la Charte sociale européenne qui engage les signataires à reconnaître le droit des travailleurs à une rémunération suffisante pour leur assurer, ainsi qu'à leurs familles, un niveau de vie décent. Elle demandait également au gouvernement de présenter un plan d'action pour lutter contre le phénomène de la pauvreté laborieuse.

Cette motion a malheureusement été rejetée avec les voix du DP, du LSAP et déi Gréng.

Face à cette réaction incompréhensible de la majorité parlementaire et réconforté dans son opinion par la publication récente du STATEC, *déi Lénk* a introduit une demande d'interpellation du gouvernement à ce sujet (en annexe).

(FIN)